

**Présents :**

M. Gérard GUILLE, M. Christian FOSSEYEU, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, Mr Marc LECOMTE, Mmes Karina BUYSE, Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mrs Didier GIARD, Stéphane RABANY, Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Absents représentés :

Madame Jeannine MAILLET représentée par Monsieur Gérard GUILLE,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Monsieur René-Jean CULLIER DE LABADIE représenté par Monsieur Stéphane RABANY,
Madame Anne-Marie MARTINS représentée par Madame Annie-France VIDON.

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-027 en date du 13 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Vu la délibération n°2017-049 en date du 18 avril 2017 approuvant la DM n°1 sur budget primitif 2017,

Considérant la réunion de la commission des finances du 1^{er} juin 2017,

Sur proposition de Monsieur Christian FOSSEYEU, et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

Article 1 : Décide d'adopter la décision modificative n°2 sur budget primitif 2017, portant sur l'ajustement des prévisions budgétaires, de la manière suivante :

Nature	Intitulé	Montant
022	Dépenses imprévues	- 26 000,00 €
611	Contrats de prestations de services	- 2 000,00 €
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	+ 3 700,00 €
657362	Subvention de fonctionnement versée au CCAS	+ 20 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	+ 300,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400751-20170606-2017-065-BF
Date de télétransmission : 12/06/2017
Date de réception préfecture : 12/06/2017

<i>Nature</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>
020	Dépenses imprévues	- 20 543,70 €
21538	Autres réseaux	+20 543,70 €
2031	Frais d'études	- 4 607,64 €
2151	Réseaux de voirie	+ 4 607,64 €
2183	Matériel de bureau et informatique	- 412,80 €
2051	Concessions et droits similaires	+ 412,80 €
Total des dépenses d'investissement (a)		0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (A = a-b)		0,00 €

Article 2 : Vote la modification des chapitres impactés comme suit :

En dépense de fonctionnement :

- ✓ Chapitre 011 : charges à caractère général : + 5 700,00 €
- ✓ Chapitre 022 : dépenses imprévues : - 26 000,00 €
- ✓ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : + 20 300,00 €

En dépense d'investissement :

- ✓ Chapitre 020 : dépenses imprévues : - 20 543,70 €
- ✓ Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : - 4 194,84 €
- ✓ Chapitre 21 : immobilisations corporelles : + 24 738,54 €

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance le 06 juin 2017

Pour copie conforme

Le Maire,

Vice-Président du Territoire Grand Paris Sud-Est Avenir,
Gérard GUILLE



Accusé de réception en préfecture 094-219400751-20170606-2017-065-BF Date de télétransmission : 12/06/2017 Date de réception préfecture : 12/06/2017
